

# Compte-rendu: conseil d'école du Jeudi 21 octobre 2021.

## École Nelson Mandela Roset-Fluans, RPI des 3 Moulins.

### Présents :

#### Equipe pédagogique :

M JEANNOT (enseignant CP CE1)  
Mme FAYARD (enseignants CM1 CM2)  
M MONIER (directeur et enseignant CE2 CM1)  
Mme GRESSIER (complément de M JEANNOT)

#### Représentants des parents d'élèves :

Mme BRESSON Marie Benedicte  
M YAHIAOUI Réda  
M FAUCHET Sylvain

Elus : Mr ADRIANSEN (maire de Roset Fluans)  
Mme OLZSAK (SIVOS)

Excusée : Mme MARTIN Emilie

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme FAYARD

### 1- Approbation du procès verbal du dernier conseil d'école :

Le procès verbal du conseil d'école du 23 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

### 2- Rôle du conseil d'école :

Les membres du conseil d'école sont : Monsieur le maire de Roset Fluans, Madame la Présidente du SIVOS, les enseignants de l'école et les parents d'élèves élus.

Le conseil d'école est l'instance qui vote en particulier le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école primaire. On y traite de la sécurité (des PPMS, exercice incendie), des effectifs, des projets notamment du projet d'école, des sorties et de ce qui gravite autour de l'école (restauration scolaire, périscolaire, transport...).

### 3- Choix du mode de scrutin et déroulement des prochains conseils d'école :

Il faut faire un choix par rapport aux modalités de vote lors des conseils d'école. Cela peut se faire à main levée ou plis cachetés .

**Le vote à main levée est approuvé à l'unanimité.**

Le RPI des trois moulins regroupe l'école de Routelle et l'école de Roset Fluans. Il s'agit de deux écoles différentes (RPI et non une école intercommunale). Il convient donc de se réunir chacun de son côté lors du 1<sup>er</sup> conseil. Une demande à l'issue de celui-ci peut être faite à Monsieur le DASEN pour demander l'autorisation de faire les conseils d'école suivants ensemble.

**Le conseil d'école s'est prononcé en faveur d'une réunion commune pour l'avenir. Une demande est donc faite à Monsieur le DASEN dans ce sens.**

#### **4- Effectifs et équipe pédagogique :**

**Équipe pédagogique :** L'équipe pédagogique se compose cette année de 5 enseignants :

Mme Fayard, Mr Jeannot et Mr Monier.  
Mme Gressier complément de Mr Jeannot le Lundi.

**Élèves :** Il y a 77 élèves à l'école cette année, répartis comme suit :

4 CP 20 CE1 20 CE2 18 CM1 15 CM2

M JEANNOT : 24 CP-CE1 (4-20)

M MONIER : 27 CE2-CM1 (20-7)

Mme FAYARD : 26 CM1-CM2 (11-15)

Une préconisation des répartitions est de ne pas dépasser 24 élèves pour les classes de cycle 2. C'est pour cette raison que le choix de 2 classes de CP a été retenu.

Pour information, voici les effectifs des 3 autres classes du RPI situées à l'école de Routelle : 75 élèves

Marie-Ange GAIHIER : 26 élèves

Sandrine JUIF RIBEIL : 25 élèves

Myriam NAUD : 24 élèves

Soit un total d'élèves à ce jour dans le RPI : 152

#### **5- Résultats des élections des représentants de parents d'élèves de l'école :**

Cette année les élections de représentants se sont déroulées exclusivement par correspondance.

Je tiens à remercier également mes collègues pour leur présence lors de la préparation du matériel de vote et lors du dépouillement des élections.

Sur 132 électeurs inscrits, il y a eu 88 votes exprimés (participation : 66,66 %) et 77 suffrages exprimés pour la liste d'union et 11 bulletins nuls ou blancs.

On dénombre un nombre non négligeable de bulletins blancs en raison d'erreurs de procédure (enveloppes non signées, pas de noms sur les enveloppes...).

Les représentants des parents d'élèves élus sont :

classe	CP CE1	CE2 CM1	CM1 CM2
Délégués	FAUCHET Sylvain	MARTIN Emilie	YAHIAOUI Réda
mail	sfauchet@netcourrier.com	emilieantoine.mar@gmail.com	reda.yahiaoui@gmail.com

Madame BRESSON Marie Benedicte (marie.bresson@wanadoo.fr) est suppléante.

Les délégués de parents ont un rôle important à jouer et représentent chacun une classe de l'école.

Les enseignants les remercient pour cet engagement.

Les parents peuvent les contacter par mail pour soulever des questions concernant l'école.

Chaîne téléphonique : en plus de la communication par mail à toutes les familles de l'école, les parents d'élèves élus souhaitent qu'une chaîne téléphonique soit mise en place sans faire parti de la diffusion.

## **6- Le règlement du RPI :**

Commun à l'école de Routelle, il a été élaboré à partir du règlement départemental des écoles publiques en vigueur dans le Doubs et est réactualisé chaque année.

Nous rappelons que les enfants n'ont pas à apporter de la nourriture à l'école (bonbons, gâteau...). Concernant les jeux (cartes et billes notamment) : nous demandons aux élèves de ne plus amener de jeux à l'école (pour limiter les échanges) au vu de la situation sanitaire.

Un autre document essentiel est lu aussi au sein des membres de ce conseil : la charte de la laïcité que tous les élèves et leurs parents doivent connaître aussi.

Le règlement intérieur et la charte sont approuvés à l'unanimité.

## **7- Le PPMS ou Plan Particulier de Mise en Sécurité et santé à l'école:**

Depuis l'instruction interministérielle du 13 avril 2017, il y a 2 PPMS: le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat/intrusion. Dans l'année, il faut réaliser au moins 3 exercices de simulation dont au moins 1 exercice PPMS attentat/intrusion. Un exercice départemental aura lieu très prochainement, exercice au cours duquel les enfants se confineront dans les salles de classe (durant une dizaine de minutes).

Un exercice départemental aura lieu en décembre.

Concernant le PPMS, un document est rédigé afin de prévoir les conduites à tenir en cas de risques. Il doit être réactualisé et signé chaque année par les membres du conseil d'école.

Lecture des documents puis signature par les membres du conseil. Il existe actuellement plusieurs risques de danger à l'école et donc plusieurs consignes différentes à mettre en place suivant le danger détecté.

Le dossier PPMS attentat/intrusion (mis en évidence de toutes formes de risques possibles et les comportements à adopter face à ces risques) est complété et actualisé également dans l'école.

Le protocole sanitaire : actuellement, nous en sommes au stade 1 : le port du masque des élèves n'est plus obligatoire mais le brassage des classes est pour le moment toujours à éviter.

L'accueil n'est pas échelonné dans le temps mais dans 3 zones différentes. Les récréations se font dans des zones distinctes. Les élèves lavent leurs mains à l'entrée en classe, avant et après les récréations.

Nous demandons aux élèves de laver leurs mains à l'arrivée à la maison et à la cantine.

Par contre, nous savons que dans le bus les élèves sont mélangés.

Un exercice incendie était prévu mi septembre. Il n'a pas pu se faire en raison d'un problème technique. Nous n'avons pas pu déclencher l'alarme à incendie.

La société SOCOTEC est venue faire des contrôles réglementaires le 6 octobre 2021. Des travaux électriques doivent être faits.

## **9- Transport et périscolaire RPI.**

Je rappelle que nous n'avons pas de compétences concernant ce qui se passe dans le bus en dehors du temps scolaire. Cela ne fait pas partie de nos missions.

Mais nous écoutons bien évidemment les élèves, les parents en cas de problèmes et nous appelons à la vigilance de chacun.

Nous sommes en relation avec le SIVOS et les responsables du transport scolaire pour informer quand cela est nécessaire.

Si la situation se dégradait, une réunion serait mise en place entre les transports, les parents et le SIVOS.

La meilleure façon d'agir, pour le maire et son conseil municipal, n'est pas de surveiller les enfants dans le bus mais de prévenir les familles des enfants qui réalisent des infractions qu'ils risquent d'être sanctionnés, de ne plus être autorisés à prendre le bus.

Le conseil d'école réfléchit à la mise en place de séances de sensibilisation par la sécurité routière auprès des élèves.

### **10- Projets pour l'année scolaire 2019/2020 :**

Les classes de CM1/CM2 et CE2/CM1 sont inscrites pour une séquence de 8 séances de natation à la piscine Croppet du 17/09/2020 au 19/11/2020. Les séances ont lieu le Vendredi (après-midi) de 14h15 à 16h00. Le SIVOS finance l'apprentissage (1 851 euros) et le transport est à la charge de l'école (coopérative scolaire) (1 040 euros).

Les classes ont sollicité des parents pour accompagner.

Nous remercions les parents accompagnateurs qui sont généralement au nombre de 3 ou 4 ce qui permet un très bon encadrement des élèves tout au long de l'après-midi.

Projet ASCAP : il s'agit d'un projet artistique.

Dans le cadre du projet « Œuvres à l'école », les deux écoles du RPI accueilleront dans leurs locaux plusieurs œuvres prêtées par l'artothèque de l'ASCAP (Association Sportive des Automobiles Peugeot), avec la collaboration du SIVOS et des mairies. Le thème est l'animal.

Les œuvres seront exposées début 2022 dans les écoles. Un travail artistique sera alors effectué par chaque classe pendant cette période. Le projet se terminera par une exposition.

En complément à ce travail en art sur l'animal, nous avons programmé une sortie aux forges de Fraisans en Novembre. Il s'agit de visiter l'exposition "Anima" le vendredi 26 novembre (le matin pour les classes de Mme Naud et Mr Jeannot et l'après-midi pour les classes de Mr Monier et Mme Fayard).

L'équipe pédagogique réfléchit à la possibilité de participer à la « Citadelle chante » si les conditions le permettent

classe CM1-CM2: animation SYBERT sur le tri des déchets et le gaspillage alimentaire en classe les mardis 11 et 18 janvier (le matin).

Le SIVOS donne 4 euros par enfant deux fois par an pour les sorties. Nous les remercions.

L'équipe enseignante s'adapte avec l'actualité : nous avons en tête certains projets mais nous attendons des conditions sanitaires plus favorables pour les envisager sérieusement.

### **10. Les comptes de coopérative scolaire.**

Voici l'état des finances de la coopérative scolaire de l'école de Roset-Fluans  
Solde du compte au 16 /10/2021 : 2 366,17 €

recettes :

dons des familles : 770 € Merci aux familles. On rappelle que ce n'est pas une obligation.

dons de l'APE : 350 euros par classe soit 1 050 euros. Merci à l'association de parents pour cette aide qui nous permet de mener des projets.

**11. Remarque :**

Il y a un cas positif ce soir dans la classe de CP-CE1, la classe sera fermée demain; un mail vient d'être envoyé aux parents, les enfants ne pourront pas venir à l'école demain.

**20h00 : Fin de la séance.**

**F MONIER**